



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Politique régionale et européenne
Stuttgart, le 21 juin 2002

Communiqué de Presse

**Consensus des régions d'Europe
pour une Union européenne durable**

A Stuttgart, la Présidence de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) a pris position sur la future Constitution européenne. *"Le développement du régionalisme en Europe connaîtra d'autres succès à la seule condition que toutes les régions agissent ensemble. Ce qui vaut pour les divers Etats membres de l'Union européenne, est également déterminant pour les régions : aboutir à un consensus afin de préserver la diversité des identités régionales. Il s'agit d'obtenir la prise en compte appropriée des régions dans les traités européens, le respect de l'organisation interne des Etats membres et ainsi celui des régions et de l'autonomie locale"*, a déclaré Dr. Palmer, Ministre des Affaires européennes du Baden-Württemberg-D et Président de la Commission 'Affaires institutionnelles' de l'ARE, lors de la réunion de la Présidence de l'ARE.

Les 24 et 25 juin 2002, l'ARE présentera à Bruxelles sa conception de la future Constitution européenne à la Convention sur l'avenir de l'Europe. L'ARE représente avec ses 250 régions membres le plus important regroupement régional en Europe.

"Une Union européenne durable a besoin de l'initiative et de la créativité de tous les niveaux", a dit Dr. Palmer, Ministre des Affaires européennes. Dans le contexte de l'élargissement, la réflexion et l'action dans la perspective régionale doivent être développées et renforcées. L'ARE s'exprime en faveur d'une grande coordination des régions entre elles. *"A l'échelle de l'Europe entière, la recherche d'un large consensus est déterminante. C'est uniquement à partir de ce postulat que les intérêts particuliers des régions - à compétences législatives par exemple, qui souhaitent que leur qualité d'Etat soit incorporée de façon appropriée dans une Constitution européenne - pourront être pris en compte"*, a enfin déclaré Dr. Palmer.

L'ARE souligne à l'attention de la Convention, qu'une Europe fonctionnant de bas en haut ne sera véritablement compréhensible que si les régions et les communes sont expressément mentionnées dans le traité. La répartition des compétences devra à l'avenir fournir des orientations claires et il faudra que l'on puisse, dans l'intérêt des régions également, contrôler son respect. Les domaines politiques majeurs des Etats membres tels que l'organisation interne de l'Etat, la structure régionale, l'autonomie locale, la culture et l'application des règlements communautaires devront être garantis par le traité constitutionnel. Les régions attendent du traité qu'il proclame en priorité des valeurs et des décisions essentielles, qu'il définisse les principes concernant l'exercice des compétences tels que les principes de proportionnalité et de subsidiarité. *"Le principe de subsidiarité inscrit dans les traités doit également mentionner le niveau national et local"*, a dit Liese Prokop, Présidente de l'ARE et Vice-Ministre Présidente de Niederösterreich. Les régions attendent également que la solidarité européenne soit reformulée et que l'aide de l'Union se concentre sur les régions qui apparaissent clairement comme les plus faibles.

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)

Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19

E-mail : secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org



L'élargissement est un autre thème phare pour l'ARE. Le gouvernement danois l'a d'ailleurs placé parmi les priorités de sa présidence de l'UE, au deuxième semestre 2002. *"Nous sommes favorables à un avancement rapide du processus d'élargissement. Les premiers accords pourraient même être conclus avant la fin 2002"* a dit Liese Prokop. *"L'ARE insiste sur la nécessité de différencier les pays candidats d'après leur progression individuelle. Les "critères de Copenhague" restent essentiels pour tous les pays. Celui qui les satisfait doit pouvoir adhérer à l'UE sans aucune hésitation"* a-t-elle ajouté. Dans cette optique, l'ARE co-organisera, avec les Représentations des régions et des collectivités locales danoises à Bruxelles, une conférence intitulée "L'élargissement dans la perspective locale et régionale", le 5 juillet 2002 à Bruxelles-B.

L'ARE a également décidé de se mobiliser pour faire évoluer le concept des jumelages régionaux, qui, bien qu'existant sous diverses formes, ne disposent actuellement d'aucune reconnaissance juridique ni institutionnelle. La Commission 'Affaires institutionnelles' de l'ARE sera plus particulièrement chargée de la création d'un groupe de travail sur les jumelages régionaux, dont les objectifs seront notamment l'information et la promotion de ce concept, ainsi que sa reconnaissance formelle auprès des institutions européennes. La Présidence de l'ARE se prononce également pour une "Année du jumelage local et régional" au niveau européen.

L'ARE organisera en outre trois conférences majeures en 2002, offrant ainsi à de nombreux Ministres et responsables politiques régionaux une plate-forme de coordination interrégionale d'envergure. Notez d'ores et déjà les dates de ces rencontres, ouvertes au public, dans vos calendriers :

- le 18 octobre à Brixen-Italie, Conférence sur la Culture,
- le 8 novembre à Milan-Italie, Conférence sur la Santé publique et des Affaires sociales,
- les 14 et 15 novembre à Pécs-Hongrie, Conférence sur l'Aménagement du territoire.

Informations et Programme disponibles auprès du Secrétariat.

Plus d'information sur l'ARE: www.are-regions-europe.org

Contacts ARE :

Klaus Klipp, Secrétaire Général (tél. +33 3 88 22 74 40), Barbara Skoczylas-Thauront ou Francine Huhardeaux, Service Presse & Communication (tél. +33 3 88 22 74 46 ou 49), E-mail infopresse@are-regions-europe.org